

## B1.31.1 Acheter un terrain



Avant d'acheter un **terrain constructible**, il est important de vérifier s'il est déjà viabilisé, avec accès à **l'électricité** et à **l'eau courante**. Ces raccordements peuvent coûter plusieurs milliers d'euros, notamment pour les **eaux usées**. Les terrains non viabilisés paraissent moins chers, mais demandent souvent des travaux ensuite. On signe un compromis de vente chez le notaire *à condition que* le projet reste possible, et il faut aussi prévoir les taxes d'aménagement.



1. Qu'est-ce que cela veut dire quand un terrain est « viabilisé » ?
  - a. Il est déjà raccordé à l'eau et à l'électricité.
  - b. Il a déjà un permis de construire obligatoire.
  - c. Il est déjà vendu par le notaire.
  - d. Il est entouré d'une clôture et d'un jardin.
2. Quels frais sont indiqués pour les raccordements du terrain ?
  - a. Environ mille trois cents euros pour l'électricité et deux mille euros pour l'eau.
  - b. Environ mille euros pour l'eau et trois mille euros pour l'électricité.
  - c. Environ huit pour cent du prix du terrain pour l'eau et l'électricité.
  - d. Environ deux mille euros pour l'électricité et mille trois cents euros pour l'eau.

1-a 2-a